Connaître l'alternance

Il existe 3 dispositifs de formation en alternance, dont la particularité est d'alterner période de formation et période en entreprise. Trouvez celui qui vous convient !

07/12/2020

L'alternance qu'est-ce que c'est ?

L'alternance se compose de trois dispositifs :

1. le contrat d'apprentissage,
2. le contrat de professionnalisation,
3. le dispositif Pro-A permettant à un salarié d'accéder à une reconversion ou une promotion par l'alternance.

Ces derniers ont pour point commun d'être fondés sur l'**alternance entre périodes de formation et périodes d'activité** en entreprise, avec des objectifs similaires – l'obtention d'une qualification professionnelle pour le salarié – et des mécanismes semblables : aides financières, calcul du salaire en pourcentage du SMIC…

Pour quel public ?

- Les jeunes de 16 à 29 ans (15 ans s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire)
- Les publics éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi de 26 ans et plus et bénéficiaires des minimas sociaux)
- Les anciens titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI)
- Certains publics, sans limite d'âge, signataires d'un nouveau contrat visant un diplôme de niveau supérieur au précédent, travailleurs handicapés…
- La Pro-A peut être mobilisée si vous êtes en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI). Le dispositif est accessible aux salariés en activité partielle.

Cas particulier : Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD. Attention : pour pouvoir accéder à la Pro-A, vous ne devez pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par le RNCP et correspondant au grade de licence (niveau 6).

Quel intérêt ?

L'alternance vous permettra d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification tout en vous forgeant une expérience professionnelle importante. Vous mettrez rapidement en pratique les connaissances acquises en période de formation et découvrirez, de manière concrète, le métier choisi.

A noter : L'expérience acquise en alternance est un plus pour votre CV. Cela fait de vous une personne rapidement opérationnelle !

En contrat de professionnalisation ou en apprentissage, l'aspect financier est aussi un avantage non négligeable. En effet **la formation est payée par l'entreprise accueillante à l'aide de sa contribution obligatoire à son OPCO**. Et en tant qu'alternant, vous êtes salarié de l'entreprise et **percevez donc un salaire**. Ce dernier correspond à un pourcentage du SMIC calculé selon votre âge et votre niveau de qualification (voir les pages Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage pour en savoir plus sur la rémunération des alternants).

Le dispositif Pro-A vous permet de changer de métier, de vous réorienter professionnellement ou encore de **bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle**, alors même que vous êtes déjà en poste.

Pour quelle durée ?

La durée du contrat de travail dépend du contrat signé. S'il s'agit d'un CDD, il peut varier entre 6 et 36 mois selon le type de formation (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou Pro-A).

La durée de la formation, quant à elle, dépend également du type de contrat :

- **Pour le contrat de professionnalisation** : Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures. Elle peut dépasser 25 % de la durée du contrat pour certains salariés et types de formation, si votre accord de branche l'autorise
- **Pour le contrat d'apprentissage** : En **fonction** de votre niveau de qualification et des orientations prévues par votre **accord** de branche, sans pouvoir être inférieure à 25 % de la durée du contrat
- **Pour une PRO-A** : La durée est comprise **entre 6 et 12 mois**. Elle peut être portée jusqu'à 36 mois pour certains publics.

C'est non seulement un dispositif qui permet à des jeunes de trouver leur voie et de prendre un premier emploi mais c'est aussi la chance pour des salariés en reconversion, pour des personnes qui veulent se réorienter, d'avoir cette possibilité et d'avoir un appui de l'entreprise, pédagogique et pratique, pour réussir.

Cyrille TROLLION – DRH chez BERNER France